



Date de transmission de l'acte: 24/10/2025
Date de reception de l'AR: 24/10/2025
004-210402400-DE_2025_035-DE
A G E D I

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Date de la convocation: 15/10/2025

Membres en exercice
: 10

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

*vingt-deux octobre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX*

Présents : Laurent ROUX, Sophie VIAL, Anaïs ROHR, Florian UGHI,
Sébastien ROUX, Rudy WUNDERLIN, Anthony DA SILVA RAMOS,
Jean TATU

Représentés : Thierry REGA représenté par Laurent ROUX

Excusés : Carine DURET

Absents :

Secrétaire de séance : Anaïs ROHR

**Objet : Convention de servitudes au SDE 04 - Enfouissement Réseau HTA/BTA Route du Puy
- DE_2025_035**

Terrains concernés : AC-457, AC-494, AC-520, AC-522, AC-523

Le Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute Provence (SDE 04), est chargé de réaliser l'étude et les travaux d'enfouissement du réseau électrique HTA/BTA au lieu-dit Route du Puy.

Les travaux envisagés devant emprunter notre territoire, il convient de signer une convention de servitudes de réseau souterrain, convention CS06 en annexe de la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE la signature de la convention CS06 demandée par le SDE 04,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.